

Le Gosier, 6 mai 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération sur la délégation générale

Lors de la séance du Conseil municipal du Gosier, le point n°2 de l'ordre du jour portant sur la délégation générale a été adopté à l'unanimité.

Conformément au règlement intérieur, le Maire, M. Michel HOTIN, a procédé à un vote public. À la question "Qui est contre ?", l'opposition, alors préoccupée par une demande de prise de parole restée sans suite, n'a pas levé la main.

Après avoir constaté le vote favorable à l'unanimité, le Maire a proclamé l'adoption du point n°2.

Suite à cette proclamation la séance a été levée afin de permettre le redémarrage de la collectivité.

Dès lors le maire va pouvoir signer les marchés permettant la réouverture des écoles dès ce vendredi ainsi que des bâtiments municipaux au public dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le Maire rappelle que le vote s'est déroulé dans les règles, que le résultat a été proclamé dans le respect des procédures, et que le point n°2 a bien été adopté.

Le Maire
Michel HOTIN
Michel HOTIN
MAIRIE DU GOSIER
REPUBLIQUE FRANÇAISE
GUADELOUPE

